



REGLEMENT PARTICULIER DES FINALES REGIONALES JEUNES PROXY

Saison 2025/2026

Version 1 – 28/11/25

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS	3
ARTICLE 2 - PARTICIPATIONS DES GSA.....	3
ARTICLE 3 - LICENCES.....	3
ARTICLE 4 - CONSTRUCTION DES ÉQUIPES.....	4
ARTICLE 5 - FORMES DE JEU DE CHAQUE CATEGORIE	5
ARTICLE 6 - MIXITE	5
ARTICLE 7 - ORGANISATION GENERALE	6
ARTICLE 8 - QUALIFICATION DES EQUIPES	7
ARTICLE 9 - QUALIFICATION DES JOUEURS POUR LES FINALES PROXY.....	7
ARTICLE 10 - CONFIRMATION DE PARTICIPATION	8
ARTICLE 11 - ORGANISATION DES FINALES PROXY	8

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Finales Régionales Jeunes Proxy
Catégorie	M11 M13 M15 M18
Commission sportive référente	CRS
Forme de jeu	2x2 (M11) 4x4 (M13) 4x4 et 6x6 (M15) 6x6 (M18)
Genre	Masculin (M) et Féminin (F)

ARTICLE 2 - PARTICIPATIONS DES GSA

Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	1 par genre et par catégorie
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non

ARTICLE 3 - LICENCES

Type de licence exigée pour les joueurs	Compétition volley-ball
Type de licence exigée pour les encadrants	Licence Encadrement obligatoire Tout type accepté (Encadrement, Arbitre, Dirigeant, Pass Bénévole)
Licences OPEN autorisées	Oui
Type de licence mutation autorisé	Toutes (date limite de mutation (1 ^{er} mars 2026)
Date limite de qualification pour les licences	1er mars 2026
Simple et double surclassement autorisés	Oui

ARTICLE 4 - CONSTRUCTION DES ÉQUIPES

4.1

Un joueur ne pourra pas participer à l'épreuve, quelle que soit la catégorie, dans 2 GSA différents.

4.2

Un joueur pourra participer à l'épreuve dans deux catégories différentes, en respectant les règles fédérales de surclassement ci-dessous

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2025/2026



2025/2026	>=2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	<=2004	<=1985		
MASCULINS	BABY/M7	/	M9	M11	Fillet 1,95 m.	Fillet 2,10 m.	Fillet 2,24 m.	Fillet 2,35 m.	Fillet 2,43 m.								SENIORS	MASTERS		
2020 6 ans M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement		Interdiction															
2019 7 ans M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement		Interdiction															
2018 8 ans M9(1)			autorisé	Simple Surclassement		Interdiction														
2017 9 ans M9(2)			autorisé	Simple Surclassement		Interdiction														
2016 10 ans M11(1)				autorisé		Interdiction														
2015 11 ans M11(2)				autorisé		Interdiction														
2014 12 ans M13(1)					Simple Surclassement		Interdiction			Interdiction										
2013 13 ans M13(2)					Simple Surclassement		Interdiction			Interdiction										
2012 14 ans M15(1)						Simple Surclassement					Simple Surclassement									
2011 15 ans M15(2)						Simple Surclassement					Nat & Reg : Double Surclassement / Départ Simple surclassement									
2010 16 ans M18(1)							Simple Surclassement				autorisé									
2009 17 ans M18(2)								Simple Surclassement			autorisé									
2008 18 ans M18(3)									Simple Surclassement		autorisé									
2007 19 ans M21(1)										Simple Surclassement										
2006 20 ans M21(2)											autorisé									
2005 21 ans M21(3)											autorisé									
2004 22 ans &+ SEN(1)												autorisé								
1985 40 ans &+ MAST													autorisé							

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2025/2026



2025/2026	>=2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	<= 2004	<= 1985		
FÉMININES	BABY/M7	/	M9	M11	M13	M15	M16	M18	M19	M20	M21	M22	M23	M24	M25	M26	SENIORS	MASTERS		
2020 6 ans M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction																
2019 7 ans M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction																
2018 8 ans M9(1)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction															
2017 9 ans M9(2)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction															
2016 10 ans M11(1)				autorisé																
2015 11 ans M11(2)				autorisé																
2014 12 ans M13(1)					Simple Surclassement															
2013 13 ans M13(2)					Simple Surclassement		Interdiction													
2012 14 ans M15(1)						Simple Surclassement														
2011 15 ans M15(2)						Simple Surclassement														
2010 16 ans M18(1)							Simple Surclassement													
2009 17 ans M18(2)							Simple Surclassement													
2008 18 ans M18(3)								Simple Surclassement												
2007 19 ans M21(1)									Net & Reg : Interdiction											
2006 20 ans M21(2)									Net & Reg : Interdiction											
2005 21 ans M21(3)										Net & Reg : Double Surclassement / Départ Simple surclassement										
2004 22 ans &+ SEN(1)										autorisé										
1985 40 ans &+ MAST											autorisé									

ARTICLE 5 - FORMES DE JEU DE CHAQUE CATEGORIE

PROXY							
Catégorie		Dimensions	Hauteurs filets	Formule de jeu	Nombre de changements	Nombre de joueurs arrière	Maximum joueurs FDM
M11	Féminin Masculin	4,5m x 10m	1m95	2 x 2	4	0	4
M13	Féminin Masculin	7m x 14m	2m10	4 x 4	4	1	8
M15	Féminin	8m x 16m	2m10	4 x 4	4	1	8
	Masculin		2m24				
M15	Féminin	9m x 18m	2m15	6 x 6	6	3	12
	Masculin		2m24				
M18	Féminin	9m x 18m	2m24	6 x 6	6	3	12
	Masculin		2m35				

Précision sur les changements :

En 4x4 et 2x2 : 4 changements sont libres, il n'y a donc pas de limitation « allers-retours » comme en 6x6. La seule exception concerne le dernier serveur qui ne peut pas sortir sur changement pour rentrer de nouveau sur le poste 2 (de manière à éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement).

Précision sur le joueur arrière en 4x4 :

Le joueur arrière est le joueur situé en position 1, il s'agit donc du dernier serveur de l'équipe.

ARTICLE 6 - MIXITE

Les finales sont genrées pour les catégories M13-M15-M18. La mixité est interdite dans toutes les rencontres de ces catégories.

Les finales ne sont pas genrées pour les M11. Dès qu'une équipe comprend, au moins, un garçon, celle-ci est classée dans la catégorie masculine M11M.

ARTICLE 7 - ORGANISATION GENERALE

7.1 Définitions

Dans la suite, on nommera ;

- Zone LNAV : les zones Nord (départements 16, 17, 79, 86, 87) et Sud (départements 19, 25, 33, 40, 47, 64) de la ligue de Nouvelle-Aquitaine
- Zone proxy : les zones de championnat proxy, réparties par comité et/ou par zone de championnat

7.2 Liste des 18 Finales Régionales Proxy

M11F zone LNAV Nord
M11F zone LNAV Sud
M11M zone LNAV Nord
M11M zone LNAV Sud
M13F zone LNAV Nord
M13F zone LNAV Sud
M13M zone LNAV Nord
M13M zone LNAV Sud
M15F (4x4) zone LNAV Nord
M15F (4x4) zone LNAV Sud
M15M (4x4) zone LNAV Nord
M15M (4x4) zone LNAV Sud
M15F (6x6) LNAV
M15M (6x6) LNAV
M18F zone LNAV Nord
M18F zone LNAV Sud
M18M zone LNAV Nord
M18M zone LNAV Sud

ARTICLE 8 - QUALIFICATION DES EQUIPES

Toutes les finales se dérouleront avec **8 équipes** (y compris dans la catégorie M11).

Le nombre d'équipes peut être réduit à 6, dans une catégorie donnée, si besoin.

Dans chaque catégorie, les équipes qui ont remporté le championnat de zone proxy seront qualifiées pour la Finale Régionale Proxy.

Un nombre de places supplémentaires pourra être accordé à chaque zone de proxy. Ce nombre sera calculé au prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque zone proxy. La CRS communiquera le nombre total de qualifiés de leur zone aux CDVB.

Si une équipe ne peut participer à cette finale (pour raison exceptionnelle), l'équipe pourra être remplacée par une équipe de la même zone proxy (1^{ère} équipe non qualifiée de la zone proxy).

ARTICLE 9 - QUALIFICATION DES JOUEURS POUR LES FINALES PROXY

9.1 M11

Les joueurs, dont l'équipe est qualifiée pour la Finale à 6 en Elite, ayant participé aux 2 journées sur les 3 de poule Elite M11 ne pourront pas participer aux finales M11 proxy.

Les joueurs, dont l'équipe est qualifiée pour la Finale à 6 Elite, n'ayant participé qu'à une seule des 3 journées de poule Elite M11 pourront participer aux finales M11 proxy.

Les joueurs des équipes non qualifiées pour la finale Elite peuvent tous participer aux finales M11 proxy.

9.2 M13 – M15 – M18

Aucun joueur ne sera autorisé à participer aux Finales Régionales Proxy, s'il a été inscrit sur la feuille de match de plus de 50% des matchs de championnats régionaux seniors (Pré-national ou Régional 1) et/ou championnats nationaux seniors.

Par rapport à cette règle, une dérogation, pour participer à une finale proxy **M18**, pourra être accordée à **un joueur M15 (un seul par équipe)**, qui remplirait les conditions suivantes :

- Participation à plus de 50% des plateaux M18 proxy, sur justificatifs des Comités
 - o De la 2^{ème} phase pour les championnats proxy en 2 phases
 - o De la saison pour les championnats proxy en une seule phase
- Participation uniquement au Championnat seniors R1

Un joueur sera autorisé à participer aux Finales Régionales Proxy dans une catégorie donnée, et supérieure s'il n'a pas participé à plus de 2 journées en 2^{ème} phase de cette même catégorie en Elite.

Un joueur non autorisé à participer aux Finales Régionales Proxy dans une catégorie donnée pourra participer aux Finales Régionales Proxy dans la catégorie supérieure s'il n'a pas joué plus de 2 journées en 2^{ème} phase dans cette catégorie en Elite

9.3 Procédure de vérification M11-M13-M15-M18

Les GSA qualifiés pour une Finale Proxy établiront la liste des joueurs qui participeront à cette finale. Elle sera envoyée à la CRS, 2 semaines avant la finale.

La CRS vérifiera la qualification des joueurs du point de vue licence et la participation éventuelle aux championnats seniors et aux championnats régionaux Elite

La CRS renverra aux GSA la liste des joueurs qualifiés pour la finale, une semaine avant la compétition

ARTICLE 10 - CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Les GSA qualifiés pour les finales auront une date limite pour confirmer leur participation par mail auprès de la CRS. Il y aura une première date limite pour les GSA qualifiés d'office, et une deuxième plus proche des finales pour les GSA qualifiés par repêchage.

La CRS se réserve le droit de refuser la participation d'un GSA qui n'aurait pas respecté la date de confirmation qui le concerne

ARTICLE 11 - ORGANISATION DES FINALES PROXY

11.1 Délégation

La LNAVb délègue l'organisation de chaque finale à un club volontaire.

Un appel à candidature sera effectué auprès des clubs.

11.2 Formule sportive

Les 8 équipes seront réparties dans 2 poules de 4.

La compétition se poursuivra avec des ½ finales de haut de tableau et de bas de tableau, et se terminera par une finale et des matchs de classement pour toutes les équipes.

Toutes les rencontres M11 se joueront en 2 sets gagnants de 21 points (2 points d'écart) et un tie-break de 15 points (2 points d'écart).

Pour les rencontres M13-M15-M18 :

- Les matchs de poule se joueront en 1 set gagnant de 25 points (2 points d'écart).
- Les matchs de ½ finale et finale et de classement de bas de tableau se joueront en 2 sets gagnants de 25 points (2 points d'écart) et un tie-break de 15 points (2 points d'écart).

Le vainqueur de la finale se verra décerner le titre de champion régional proxy 2025-2026 de la zone LNAVb Nord ou Sud de la catégorie concernée.

11.3 Dates et horaires

Dates des Finales Régionales Jeunes Proxy	3 et 17 mai 2026
M11 F - M11 M M15 F (4x4 et 6x6) - M15 M (4x4 et 6x6)	Dimanche 3 mai 2026
M13 F - M13 M - M18 F - M18 M	Dimanche 17 mai 2026
Horaire officiel du début des rencontres	10h00

11.4 Ballons

Types de ballon autorisés	Tous ballons homologués FFVolley de la catégorie d'âge
GSA devant fournir les ballons	Organisateur
Nombre de ballons pour la rencontre	2

11.5 Arbitrage

Les GSA organisateurs des Finales Proxy sont responsables de fournir des arbitres (diplômés ou non) pour l'ensemble des rencontres.

11.6 Supervision des finales

Dans la mesure du possible, la LNAVb désignera un délégué, sur chaque finale Proxy qui sera responsable, entre autres, du bon déroulement du tournoi (en collaboration avec les responsables du GSA organisateur). Ce délégué sera susceptible d'établir un rapport en cas d'incident durant la journée.